

Centre National d'entraînement

Cette salle d'entraînement constitue un moteur incontournable du développement du sport de haut niveau au Québec et la poursuite de l'excellence.

Les utilisateurs respecteront cet endroit en appliquant les règles élémentaires citées ci-dessous

Règlement de la salle d'entraînement

La salle d'entraînement sera mise à la disposition des athlètes et entraîneurs selon les conditions suivantes:

- Seul les athlètes et entraîneurs dûment inscrits* seront admis dans le centre et la salle d'entraînement
- L'encadrement des athlètes doit être assuré de façon permanente par les entraîneurs ou dirigeants responsables
- Les utilisateurs s'engagent à respecter le calendrier d'utilisation de la salle selon les horaires établis

Respect et Savoir-vivre

Le centre et la salle d'entraînement sont des établissements non-fumeur

- Il est de la responsabilité de tous d'utiliser un langage adéquat et d'agir de façon respectueuse avec autrui, et ce en tout temps
- Il est de la responsabilité de tous d'utiliser avec soins les équipements
- Les utilisateurs veillent à ce que la salle et le matériel soient sécuritaires et s'engagent à replacer (ranger) à la fin de chaque entraînement
- Tous déchets dot être jetés dans les poubelles prévues à cet effet

L'accès à la salle d'entraînement est strictement interdit en chaussures de ville.
Pour éviter tout apport de saleté dans la salle, les personnes équipées de chaussure de ville sont tenues de se déchausser ou de rester dans les gradins

Centre National d'entraînement

Nourriture

- Une bouteille d'eau réutilisable est acceptée en tout temps à l'intérieur de la salle. **Elle doit être déposée au comptoir d'eau SEULEMENT**
- Aucune nourriture n'est permise dans la salle d'entraînement. Les collations / repas doivent être pris dans la cuisine des athlètes
- La gomme doit être jetée avant de débiter le cours

Code vestimentaire

- Les cheveux doivent être attachés de façon à dégager le visage et la nuque
- Par soucis de sécurité, aucun bijou n'est accepté à l'exception des clous d'oreille
- Le port de lunette est permis avec une courroie de sécurité
- Les athlètes peuvent être pieds nus ou en chausson de gymnastique.
- Des petits bas ou souliers de trampoline sont requis pour l'utilisation des trampolines
- Le port de maillot et singlet sont obligatoires. Les camisoles et les cuissards sont toutefois tolérés. Pour les garçons, le port de t-shirt est fortement suggéré et le port d'un short est obligatoire; à l'occasion, un travail en torse nu est permis.

Déplacement dans le centre

- Les athlètes doivent obligatoirement porter des chaussures lors des déplacements dans le centre.
- Le port du short et t-shirt sont aussi obligatoires

Centre National d'entraînement

Équipements

- Le responsable du groupe d'utilisateurs prend en charge l'ensemble des installations pour la durée de l'entraînement et veille à l'utilisation sécuritaire
- Le responsable du groupe d'utilisateurs devra prévoir ranger le matériel après chaque usage, le matériel devra être replacé tel qu'à l'initial selon le plan identifié par zones

Toute infraction peut entraîner l'éviction immédiate de la salle d'entraînement

*Il en est de notre engagement collectif de
préserver et de prendre soin de ce joyau
qui vous appartient !*

Je participe à l'excellence

